ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 6470

Echéance de validité de l'attestation (1): **18/01/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 24.14.271.014.1 du 08/07/2024

Vérificateur:

STATION TECHNIQUE SPIRIPONTAINE

Zi daudel – 13 rue jean baptiste colbert

26700 PIERRELATTE

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: DAF

Type véhicule: XF

N° de Chassis: XLRTEH4300G296094

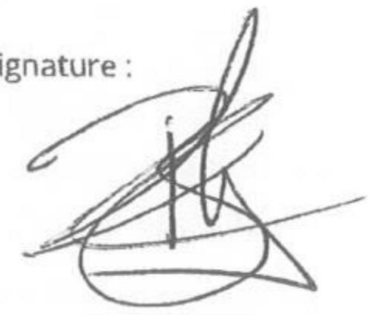
N° d'Immatriculation: FM-341-KD

Exploitant:

Fait le: 19/01/2026 Lieu: PIERRELATTE

Le contrôleur: MASSON Benjamin

Signature :



(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour